



Litige sur une conso d'eau exessive

Par **eric02100**, le **25/08/2009** à **20:24**

Bonjour,

ma fille a occupé un studio meublé 1 an pour ses étude en réalité elle ne l'a occupé que 127 jours après avoir décompté les stages et les vacances , elle a consommé 172 m3 d'eau soit 1354 litres d'eau par jour en moyenne . Le compteur ayant enregistré la conso est un compteur individuel posé par le propriétaire dans un local pas fermé à clef donnant dans le couloir commun au dos du studio aucune fuite possible chasse d'eau ou autre vérification périodique . Le matricule du compteur n'est pas stipulé dans le bail (possibilité de changer le cptr par le propriétaire sans que l'on s'en rende compte) A l'entrée des lieux l'index de départ a été mis sur l'état des lieux sans que l'on puisse vérifier . Pour info notre conso pour 4 personnes avec lessives et autre selon les années 98m3 ,100m3 ,103m3 ,100m3 et 106 m3 .

Par **jeetendra**, le **25/08/2009** à **21:11**

[fluo]UDAF de l'Aisne[/fluo]
16 avenue Georges Clémenceau
02000 LAON
Tel : 03.23.23.27.46
Fax : 03.23.23.29.15
Email : udaf02@unaf.fr

[fluo]U.F.C. QUE CHOISIR AISNE-SOISSONS[/fluo]
2 RUE DEFLANDRE

Tél. : 03.23.59.06.45

Bonsoir, en effet la consommation d'eau est plus qu'anormale, excessive, contactez l'une des deux Associations ci-dessus, ils vous aideront à trouver une solution, courage à vous, cordialement